

La question de l'intégration des élèves en difficulté revient régulièrement dans le débat social. Au fil des années, des textes légaux et des dispositions du MELS ont précisé les manières d'offrir un service adapté en fonction des besoins et des capacités des élèves. Il y a tout juste un an, le sujet avait encore ressurgi à la Commission scolaire de Laval selon un article de Patrick Georges de l'Agence QMI, en date du 8 janvier 2014, repris par TVA. Beaucoup de voix se sont élevées, notamment celles d'enseignants, de parents et de syndicalistes; les avis étaient partagés. Cependant, la plupart des intervenants rejetaient d'un revers de main l'idée d'intégrer en classe ordinaire les élèves en difficulté d'apprentissage. Malheureusement, ces questions qui inquiètent grandement la société québécoise sont liées trop souvent à des compressions budgétaires, ce qui empêche d'étudier la question sous un angle purement pédagogique. Pour ma part, je pense que permettre à certains élèves en difficulté d'apprentissage de cheminer en classe ordinaire peut se révéler positif.

Dans un premier temps, prenons en compte les droits de l'élève en difficulté à avoir accès à des conditions de vie qui rejoignent le plus possible les normes de la société. Or le milieu le plus normalisant se trouve être la classe régulière. C'est aussi le premier niveau d'intégration dans le système en cascade adopté par le rapport COPEX. Avec la possibilité d'adapter les services au besoin de l'élève en difficulté, on peut respecter son droit à être scolarisé dans le milieu le moins restrictif possible (Goupil, 2007). De plus en plus de chercheurs comme Vianin avancent qu'il est «plus souhaitable que l'intervention auprès de cette clientèle se fasse dans le cadre d'une classe ordinaire.» Pour Schumm, 1999, c'est à l'enseignant de la classe ordinaire que revient la responsabilité première d'adapter l'enseignement aux besoins des élèves en difficulté. Il ou elle doit miser au maximum sur les forces de l'élève pour lui permettre d'évoluer malgré ses difficultés. . Cette approche permet aussi de maximiser les occasions de transfert et de généralisation des apprentissages. L'élève en difficulté a plus de chance de réussir profitant de l'aide de ses pairs.

De plus, les élèves en difficulté comme les élèves des classes régulières sont appelés à œuvrer ensemble dans la société. Le rôle de l'école étant aussi la socialisation, pour que tout le monde s'accepte dans une société faite de différences, il faut que cela s'apprenne. Or quel meilleur endroit pour faire des apprentissages que l'école. Une étude de O'Donoghue et

Chalmers en 2000 permet d'observer un mouvement vers l'intégration des élèves en difficulté dans les classes ordinaires dans les pays occidentaux. Il s'en est suivi une réduction de la stigmatisation de l'élève en difficulté. «L'intégration de l'élève commence avec le développement de ses habiletés sociales plutôt que celui de sa performance scolaire.» conclut une étude de la chercheuse Sylvine Schmidt de l'Université de Sherbrooke.

Pour ma part, je pense qu'on ne peut pas établir une généralité, chaque cas reste unique et requière un type d'intégration appropriée. Nous ne parlons pas d'une intégration qui porterait préjudice à la majorité, où l'enseignant serait accaparé par des élèves en difficulté mais un ratio dans les limites du raisonnable peut au contraire profiter à tout le groupe. Dans un article de Assia Kettani paru dans le journal *Le Devoir* du 29 septembre 2012, Monsieur Martin Lauzon président du Syndicat de l'enseignement secondaire des Basses-Laurentides disait : «Une école pour tout le monde est au cœur de la philosophie de l'école publique. Tout le monde peut et doit y trouver sa place ». Madame Joanne Bertrand, présidente du Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Îles partageait cet avis en déclarant : « L'école sans discrimination est une priorité. » Ce qu'il faut surtout c'est croire en l'intelligence et au potentiel de chaque élève.

Sources consultées

Loi sur l'Instruction publique (art. 22).

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007-07-00523
L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)

Sylvine Schmidt, Université de Sherbrooke, 2006.
Analyse des conditions favorables au cheminement et à la réussite scolaires des élèves en difficulté d'apprentissage en classe ordinaire au primaire,

Goupil, G. 2014, Montréal Éd. Gaétan Morin
Les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, 4e édition, 360 p.